

18

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'APIMM

Par convention signée le 7 avril 2007, la Ville de Metz a confié à l'APIMM la gestion du ballon Ville de Metz pour porter les couleurs de la Ville sur les divers évènements aérostatiques français ou étrangers.

En 2009, le ballon Ville de Metz a participé à 7 meetings (dont le Mondial Air Ballon qui s'est déroulé à Chambley au cours du mois d'Août dernier) pour environ 30 sorties.

Aussi, la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 3 novembre dernier propose de verser une subvention de 2500 € à l'Association des Pilotes de Montgolfières Mosellans (APIMM).

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'APIMM

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 3 novembre 2009,

DÉCIDE

- de verser une subvention de fonctionnement de 2500 € à l'association des Pilotes de Montgolfières Mosellans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles ou conventions se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE